

Loi sur l'autodétermination du genre au Portugal



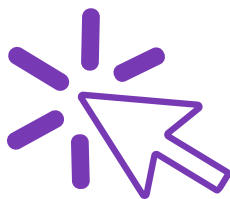
31 juillet 2018

En 2018, le Portugal a adopté une loi permettant aux individus de déterminer eux-mêmes leur identité et leur expression de genre, permettant ainsi aux personnes transgenres et non binaires de changer de genre légal sans exigences médicales ou psychologiques.

La loi, promulguée par le président Marcelo Rebelo de Sousa, protège également l'autonomie corporelle des personnes intersexes. Elle instaure le droit de changer de nom et de genre à l'âge de 16 ans, avec un accompagnement adapté, réduisant ainsi les obstacles bureaucratiques et discriminatoires. Cette législation est largement reconnue comme l'une des plus progressistes d'Europe, témoignant du soutien croissant du public et des responsables politiques à la diversité de genre.

Importance : Cette législation progressiste a constitué une avancée majeure pour les droits des personnes transgenres et intersexes, alignant le Portugal sur les normes internationales relatives aux droits humains. Elle a renforcé la dignité, l'autonomie et la protection juridique des personnes de genre non conforme et intersexes, et a établi un précédent important pour les autres pays souhaitant moderniser leur législation sur la reconnaissance du genre.

**Pour plus d'informations, cliquez
ici !**



Source : <https://www.bbc.com/news/world-europe-43740417>